

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

**COMPTE RENDU DES DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

27 MARS 2015

Présent(s) :

Colette FABRON, Anne-Marie FULCONIS, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Nathalie JACQUOT, Jean-Marie EMERIC, Jean-Charles GUIRAN, Michel GUILLOT, Alexandra BASSISTY, Christophe BORELLI, Isabelle LOMBARD, Georges BRUN, Jean-Jacques ALBERT.

Représenté(s) :

Geneviève CERAGIOLI par Georges BRUN,
Michèle BORFIGA par Anne Marie FULCONIS.

Absent(s) :

Mme Nathalie JACQUOT a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Convocation transmise à l'ensemble des Élus le 27 février 2015 par courrier à leur domicile.

Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 3 février 2015

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

105. DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS POUR LA GESTION DES SERVICES ANNEXES DE LA STATION D'AURON

Par délibération du 4 juin 2014, le conseil municipal avait approuvé le principe de délégation des services annexes de la station d'Auron qui complètent ceux de l'exploitation du domaine skiable par les activités suivantes : animations d'été, patinoire, salle forum, garderie.

A l'issue de la procédure, il est proposé de retenir la candidature de la SEMCM pour une durée de 8 années dans les conditions suivantes :

- Partie fixe : 9 000 €/an,
- Partie variable : 0% jusqu'à 175 000 € et 3% à partir de 175 000 € du Chiffre d'Affaire.

Le rapport de principe, le projet de contrat et le rapport de la commission ont été communiqués avec la convocation selon le délai réglementaire.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les documents correspondants.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

106. MÉTROPOLÉ NICE CÔTE D'AZUR – Rapport d'activités

Selon l'article 5211-39 du CGCT le Maire doit communiquer au conseil municipal un rapport d'activités portant sur l'ensemble des actions réalisées par la Métropole.

Un rapport pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 est consultable en mairie.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

107. Convention constitutive d'un groupement de commandes initié par la Métropole Nice Côte d'Azur, afin de lancer un accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité

- A l'initiative de la Métropole, il est proposé d'adhérer à un groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité entre les communes de la Métropole portant sur les différents tarifs d'abonnement ce qui permettra de réaliser des économies (environ 3%) par rapport aux tarifs actuels.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention constitutive correspondante.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

108. Groupement d'Intérêt Économique (GIE) St Étienne de Tinée – Modification des statuts

Par délibération du 12 décembre 2013, le conseil municipal avait décidé la création d'un Groupement d'Intérêt Économique réunissant la commune et la Société du Canal de Provence pour la gestion de l'hydroélectricité sur la commune.

Compte rendu des décisions du Conseil Municipal du 27.03.2015

L'objet de ce groupement était trop large et créait un monopole au GIE sans aucune autre possibilité de gestion et d'exploitation d'autres ressources hydroélectriques sur notre territoire.

Il est donc proposé de maintenir l'engagement de la commune au sein de ce GIE mais de limiter son cadre de compétence aux seuls torrents du Bourguet, de Douans et du canal d'Ublan.

La modification des statuts sera réalisée en parfait accord avec les représentants de la Société du Canal de Provence au cours de l'assemblée générale prévue sur St Étienne de Tinée.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

109. Groupement d'Intérêt Économique (GIE) St Étienne de Tinée – Désignation des représentants

Suite à la l'approbation des nouveaux statuts par délibération n° 108 du 27 mars 2015, il convient de procéder à la désignation des représentants du conseil municipal au sein de cet organisme.

Le Maire étant membre de droit et présidente du conseil d'administration, il est proposé de nommer Jean Paul RAPUC en qualité d'administrateur ainsi que Jean-Marie EMERIC aux fonctions de contrôleur de gestion.

- Adoption à la majorité des membres présents moins trois abstentions de MM. Georges BRUN, Jean-Jacques ALBERT et Mme Geneviève CERAGIOLI représentée par M. Georges BRUN.

110. Partenariats espoirs du ski

Deux jeunes stéphanois figurent parmi les espoirs du ski mondiaux avec Guillaume ISSAUTTER en télémark et nationaux avec Thibault FOUQUES en ski alpin.

La commune souhaite soutenir financièrement ces jeunes qui doivent supporter des dépenses d'équipement et de déplacement importants par une convention de partenariat.

Ils représenteront la station d'Auron lors de chacune de leur compétition.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de partenariat et à verser la somme de 1 000 € par athlète au titre de l'année 2015.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

111_1. SERVICES ANNEXES AURON – Arrêtés des comptes 2014

Suite à la réunion du Conseil d'Administration de la SEM des Cimes du Mercantour en date du 26 février 2015, le Conseil Municipal approuve l'arrêté des comptes des services annexes de la station d'Auron qui produisent un déficit comptable de 344 719 € pour l'exercice 2014.

Ce déficit étant pris en charge par la commune.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

Compte rendu des décisions du Conseil Municipal du 27.03.2015

112_1. SERVICES ANNEXES AURON – Budget 2015

Suite à la réunion du Conseil d'Administration de la SEM des Cimes du Mercantour en date du 26 février 2015, le Conseil Municipal approuve le projet de budget pour l'exercice 2015 arrêté à la somme de 469 100 €.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

113. SERVICES ANNEXES AURON – Tarifications Été 2015

Suite à l'approbation des tarifs par le conseil d'administration de la SEMCM le 26 février 2015, ces derniers doivent être ensuite adoptés par le conseil municipal.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

114. BUDGET PRINCIPAL 2015

Montant global arrêté à la somme de 12 242 865€ comprenant la section de fonctionnement pour 5 951 802 € et la section d'investissement pour 6 291 062 €

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

115. BUDGET ANNEXE – Services annexes d'Auron

Arrête la somme de 469 100 € le projet de budget par délibération n° 112 du 27 mars 2015 et approuve le budget présenté pour un montant de 469 100 €.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

116. BUDGET ANNEXE – Service régie de transports

Le montant prévisionnel hors acquisition d'un nouveau véhicule est de 74 100 € pour les frais d'entretien, de carburant et de personnel.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

117. Mise à disposition de parcelles communales à la Métropole Nice Côte d'Azur lieu-dit « Nabinas Inférieur »

La Métropole Nice Côte d'Azur souhaite aménager une aire de stationnement au parking inférieur de Chastellarès. Pour ce faire, la commune met à la disposition de la Métropole des parcelles communales d'une superficie de 8 381 m² selon le détail ci-dessous :

Parcelles	Superficie	Emprise
K n° 144	4 785 m ²	1 865 m ²
K n° 406	1 407 m ²	976 m ²
K n° 513	7 014 m ²	4 630 m ²
K n° 514	280 m ²	151 m ²
K n° 516	2 785 m ²	542 m ²
K (emprise vallon)		184 m ²
K (emprise vallon)		33 m ²
Total	16 271 m ²	8 381 m ²

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

118_1. Projet de création de deux pistes forestières dans Bois Gaston et Balme Obscure

La commune souhaite aménager deux pistes forestières sur les secteurs de Bois Gaston et de la Balme Obscure.

Elles seront utilisées comme piste de VTT pour la piste de Bois Gaston, comme sentier de petite randonnée l'été et une piste de ski de fond l'hiver dominant la station d'Auron pour proposer à la clientèle mais aussi à la population locale un parcours qui rejoindra le Col du Blainon et de découvrir une cavité naturelle peu fréquente dans la Haute Tinée, pour la piste de la Balme Obscure.

Ces deux projets sont réalisés en collaboration avec l'ONF puisqu'ils sont soumis au régime forestier.

La commune sollicite l'aide financière du département selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux HT : 54 500 €

Participation département : 32 700 € (60 %)

Participation communale : 21 800 €

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

119. Vote des taux communaux 2015

En raison de la baisse des dotations d'État, la commune souhaite garantir ses possibilités d'investissement.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de rehausser les taux d'imposition des taxes d'habitation et du foncier comme suit :

Impôts	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	15,30 %	18,74 %
Taxe foncière (bâti)	10,29 %	12,60 %
Taxe foncière (non bâti)	27,02 %	33,08 %

Compte rendu des décisions du Conseil Municipal du 27.03.2015

Le Conseil Municipal approuve les taux de 2015 présentés ci-dessus.

- Adoption à la majorité des membres présents moins deux voix contre de M. Georges BRUN et Mme Geneviève CERAGIOLI représentée par M. Georges BRUN.

120. CRÉATION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURI PROFESSIONNELLE (MSP) – Avis de principe

Dans le cadre du déploiement de maison médicale dans le milieu rural conformément à la circulaire du 27 juillet 2010 de la loi HSPT et aux préoccupations de l'agence régionale de santé (ARS), un projet de création d'une maison de santé pluri professionnelle est envisagé et consisterait à regrouper dans un seul bâtiment l'ensemble des professionnels de santé existants ou à venir de manière permanente ou en accueil ponctuels mais réguliers.

Au cours de deux réunions, les services préfectoraux et les représentants des professions médicales, ont exprimé très clairement leur volonté de voir aboutir un projet de réaménagement des locaux de l'hôpital St Maur afin d'une part de concentrer l'offre de services sur le village et d'autre part, de créer une antenne décentralisée sur Auron.

Ce projet peut bénéficier de financements prioritaires au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de compléments de la Région et du Département.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

121. SUBVENTION ASSOCIATION SANTÉ HAUTE TINÉE – Attribution d'une subvention

Une nouvelle association vient d'être créée et est dénommée « Santé Haute Tinée » regroupant les professionnels de santé, libéraux du territoire dont l'objectif est de piloter différents projets à caractère médical.

Ainsi, le conseil municipal souhaite encourager l'action menée par cette association notamment pour améliorer l'offre de soins aux habitants de notre commune et décide d'attribuer une aide financière de 2 000 €.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

122_1. DOSSIER USBTP – PROLONGATION DU CONTRAT DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE – Avenant n° 3

Un emprunt avait été souscrit pour un montant de 2 955 363,73 € auprès de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur pour assurer le financement provisoire du portage immobilier de l'ensemble foncier dénommé ancien « USBTP » à Auron.

Compte rendu des décisions du Conseil Municipal du 27.03.2015

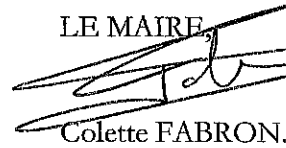
Une prorogation du contrat est proposée pour une nouvelle année dans les conditions suivantes :

Montant :	2 955 363,73 €
Périodicité :	Trimestrielle
Durée :	12 mois
Montant des intérêts au 25/03/15 :	13 151,37 €
Taux fixe :	1,78 %
Commission d'avenant :	5 910 €
Base de calcul :	30/360
Taux effectif global :	1,982 % soit 0,496 % par trimestre

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 3 correspondant.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

LE MAIRE



Colette FABRON.

